

Leschaux

Règlement graphique
PLAN E : STATIONNEMENT

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la
présente délibération du Grand Anney du 19 décembre
2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.

La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Élaboration du PLUI-HMB arrêté le

ECHELLE
1:7 500

Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

